

Les sciences morales acquièrent plus d'importance du moment où la société, ayant cessé de reposer sur la religion, tente de s'asseoir sur des principes rationnels, d'appliquer le droit public aux rapports entre les peuples sous le nom de droit des gens, de donner pour base à la législation positive les théories du droit naturel, et de substituer des règles générales aux conditions particulières déduites de l'histoire et du caractère de chaque pays; mais, dans la pratique, des questions de cérémonial, de dépendance, d'immunités remplissent de bruit et d'intrigues les cours, qui font consister leur orgueil dans la jouissance jalouse de petites distinctions. On agite froidement à Vienne la manière dont il faut recevoir Sobieski, son libérateur. Il y eut plus de disputes au sujet du titre d'archiduc ou de grand-duc, ambitionné par Cosme de Toscane, que pour la paix de Constance.

De pareils différends faisaient traîner en longueur les traités internationaux; ils attestaient toutefois que les États entendaient négocier avec liberté et indépendance. En effet, la diplomatie acquérait alors le premier rang, et les rapports entre les puissances se resserraient davantage, grâce à une plus grande régularité dans le système des ambassades. Ferdinand le Catholique fut le premier qui en établit à demeure près de certaines cours; Richelieu donna l'exemple d'avoir aussi des ambassadeurs près des petits États, qui s'en trouvaient flattés comme d'un signe de souveraineté. On voulut malheureusement en faire un système d'espionnage; les relations secrètes et les luttes de prééminence furent des germes de discorde et même de guerres; si la diplomatie servit quelquefois à mettre des bornes à des ambitions conquérantes, elle ne fut pas moins souvent la cause de ruptures qui mécontentèrent les populations (1).

(1) La Suède et la Pologne eurent de longs débats pour la question des *et cætera*. Ladislas, roi de Pologne, prenait à l'égard de Christine le titre de *roi de Pologne, grand prince de Lithuanie*, puis trois *etc.*, et voulait qu'elle se contentât à son égard de celui de *reine de Suède, grande princesse désignée de Finlande*, avec un seul *etc.* Un des motifs pour lesquels Charles X déclara la guerre à la Pologne, en 1655, fut que Jean-Casimir l'avait appelé, en lui écrivant, *roi de Suède* avec deux *etc.* De graves diplomates firent une longue dissertation pour nous démontrer toute l'importance des *etc.* Quant à nous, profane, qu'il nous soit permis de les opposer à ceux qui rient du *Filioque* et de ce qu'on appelle les autres subtilités des conciles; nous rappellerons également à ceux qui raillent certaines expressions introduites par ces assemblées, pour accorder les opinions ou déterminer plus étroitement leur sens, ces autres termes inventés par la diplomatie de sécularisation, de médiatisation, de légitimité, de non-intervention, etc.